

Nations Unies

**10ème Session du Forum sur les questions relative aux minorités
du 29 novembre au 1er décembre 2017**

Genève – Suisse

Item 2 : Inclusive education to empower minority youth

Point 2 : L'éducation inclusive pour donner aux jeunes issus de minorités les moyens de réussir

Personne à contacter : Emmanuel Le Merlus ; e-mail : udl.uly@laposte.net

Cher Mr le Président,
Chers représentants,

Je représente l'ONG « Unis dans la diversité linguistique » qui a pour but de promouvoir la langue bretonne qui est parlée en Bretagne, en France.

La langue est un vecteur essentiel de l'identité d'une minorité nationale. Elle peut permettre à sa jeunesse de mieux s'identifier et d'affronter les défis de demain. En effet, les jeunes sont en quête d'identité dans un monde en constante évolution, qui se mondialise de plus en plus.

L'enseignement dans la langue de la minorité est important. Des moyens efficaces devraient lui être accordés. Des bilans réguliers devraient être mis en place pour mesurer leurs efficacités.

L'enseignement de l'histoire de la minorité nationale est également fondamental. Ces jeunes devraient la connaître pour mieux comprendre leur identité et ainsi mieux s'identifier.

Cette jeunesse pourrait élire des représentants dans leurs établissements scolaires. Ils constitueraient des assemblées par échelon territorial. Ces assemblées émettraient des avis, des propositions sur les questions relatives à l'enseignement concernant la minorité.

Pour ce faire, les minorités nationales doivent pouvoir gérer de manière autonome leur système d'enseignement.

Par ailleurs, les enfants en bas âge ont la capacité d'assimiler plusieurs langues, plus de 5 langues selon des spécialistes de la pédagogie infantine. Le multilinguisme précoce pourrait être privilégié dans l'enseignement. Les gouvernements de différents pays pourraient organiser des échanges d'instituteurs pour réaliser ce mode d'enseignement. Une jeunesse plurilingue est plus ouverte sur le monde qu'une jeunesse monolingue, ce qui contribuerait à la paix et la stabilité dans le monde.

D'autre part, la situation des Bretons et des autres minorités nationales en France est difficile. La France refuse de les reconnaître. La langue bretonne souffre de ce refus.

Association
Unis dans la Diversité Linguistique
Unanet e Liesseurtet ar Yezhoù

Elle est la dernière langue celtique parlée sur le continent européen. Le breton est aujourd'hui parlée par 100 000 personnes, la grande majorité d'entre elles ont plus de 75 ans. Au début du 20ème siècle, plus d'un million de personnes parlaient cette langue.

Si l'attitude de la France ne change pas rapidement vis à vis des Bretons, il ne restera plus que 20 000 locuteurs bretons. Soit une perte de plus de 98% de locuteurs.

L'UNESCO a classé la langue bretonne parmi les langues sérieusement menacées.

Depuis la Révolution française, la France s'oppose à la langue bretonne et aux autres langues minoritaires de France.

En septembre dernier, la justice française a refusé qu'un couple breton donne un prénom breton à leur fils sous prétexte que ce prénom comporte un « n » tildé qui n'appartient pas à la langue française.

La France qui est un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU devrait pourtant montrer l'exemple en ce qui concerne la reconnaissance et la protection des minorités nationales.

La France n'a toujours pas signé et ratifié la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, élaborée par le Conseil de l'Europe.

Merci pour votre attention.